

# COMMUNE DE MONTAUD

## **PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 07 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, à 20h00,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Alain BOUCAUT, DESPESSE Philippe, DREVETON Jean-Guy, Benjamin GUINOT, Olivier AUBRY, Camille VIGNAUD, Géraldine PONCET, Sébastien COING-ROY, Hedi SLIM.

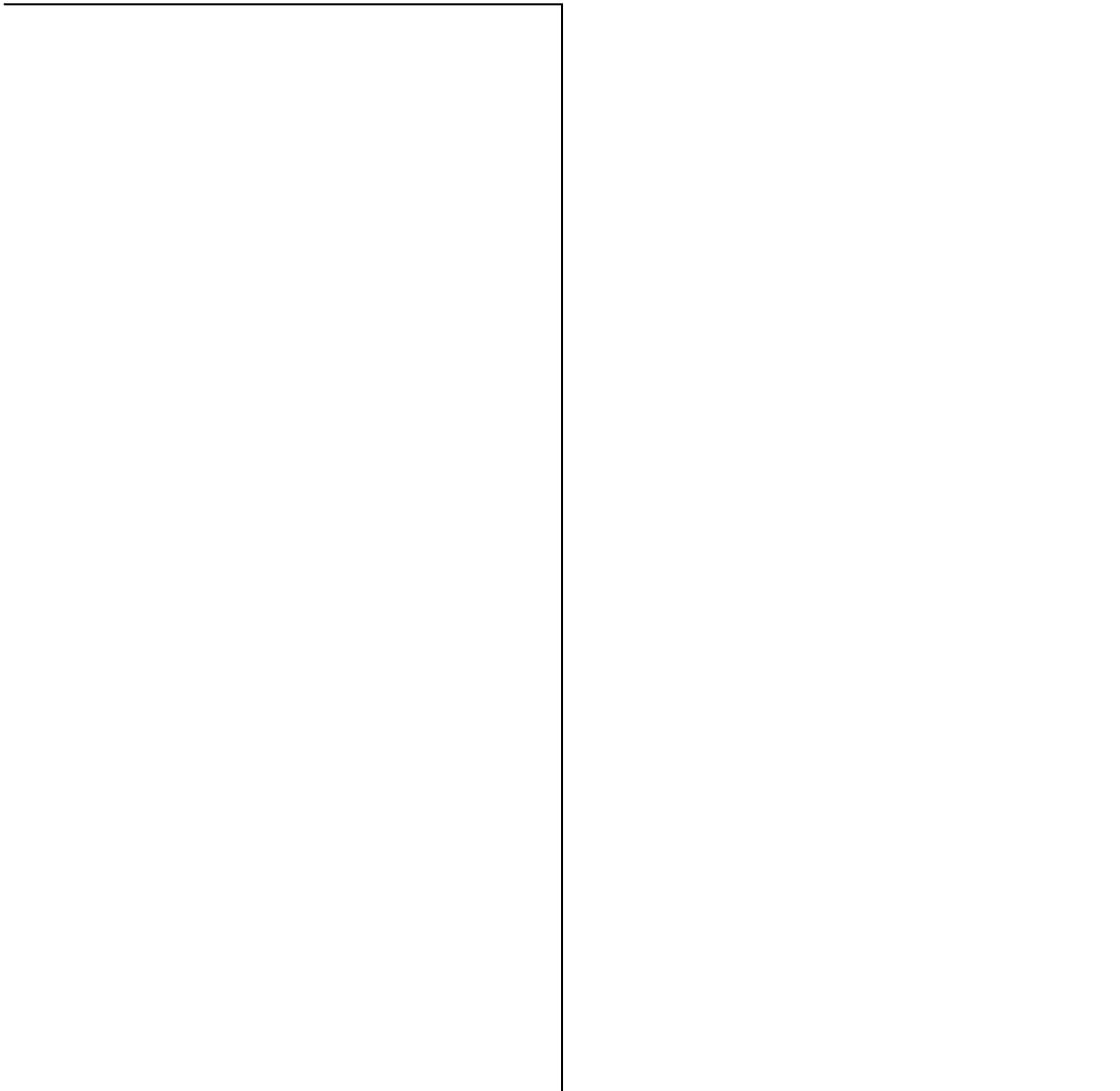
Absents excusés : Thibaud DEFRANCE a donné pouvoir à Benjamin GUINOT,  
Laura LAMBERT a donné pouvoir à Sébastien COING-ROY,

Secrétaire : M.

a été nommé secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le compte-rendu de sa séance du 07 février 2023 avec 6 **voix** Pour.



# COMMUNE DE MONTAUD

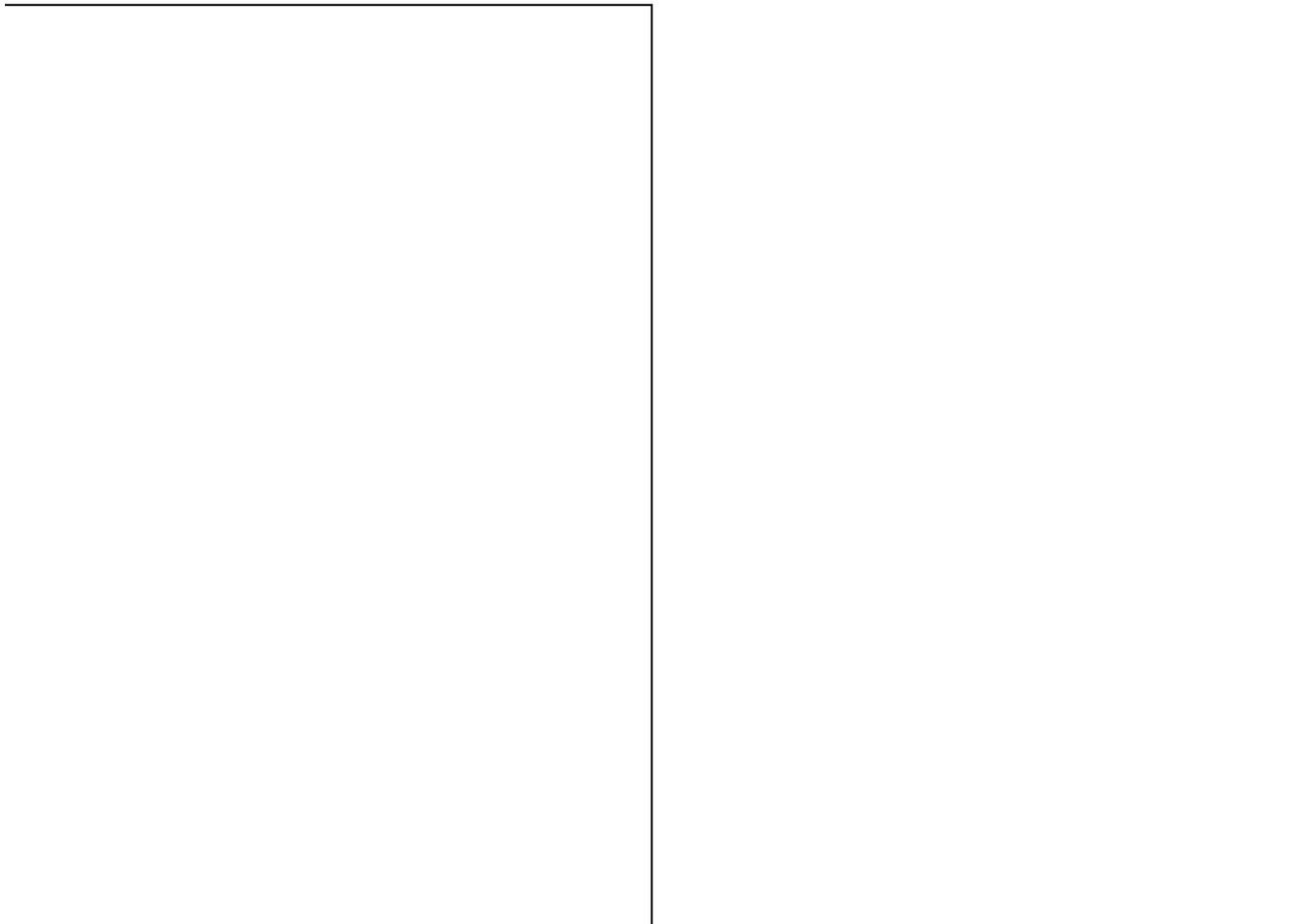
## **1/Demande de Subvention Montaud'Ubohu :**

Hédi SLIM président de l'association Montaud'Ubohu, souhaitait nous présenter le bilan financier 2022 ainsi que le projet de l'association nécessitant une aide financière de la part de la commune.

Après présentation d'Hédi SLIM président de Montaud'Ubohu, Laurent BERNANRD trésorier de l'association et Emeline PRACHE vice-présidente et après avoir échangé avec l'ensemble du conseil municipal présent, celui-ci VOTE avec 8 voix Pour, 2 Contre et 1 abstention la décision suivante :

- Report du vote, en demandant à l'association de se rapprocher d'abord du département et de la SMVIC pour effectuer leur demande de subvention.  
Ce choix est porté du fait que se soit la SMVIC qui ait désormais la compétence de la gestion de l'association et du fait d'une baisse de subvention du département.

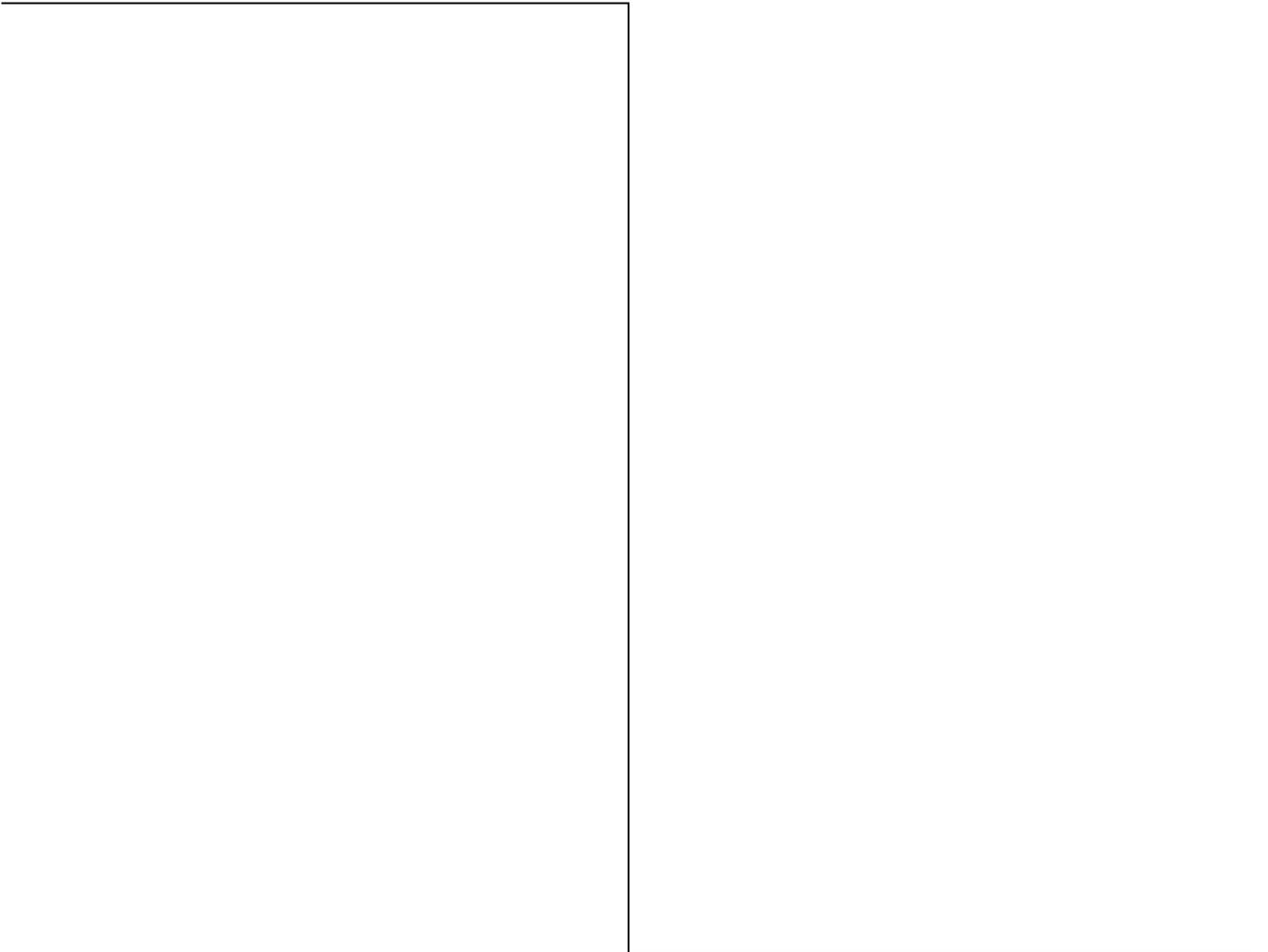
Hédi SLIM n'a pas pris part au vote.



## **2/ Convention SMVIC**

Francis COLIN, maire, ainsi que Stéphane COING-BELLEY adjoint à l'urbanisme PRESENTENT au conseil municipal la convention de mise à disposition du Service communautaire des Autorisations d'Urbanisme au profit de la commune de Montaud  
Après avoir pris connaissance des missions des services SIAU et de la participation financière qui serait appliquée pour la commune de Montaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE avec 12 voix Pour, D'APPROUVER la convention présentée ci-dessus.



# COMMUNE DE MONTAUD

## **3/ Convention Classe ULISS**

Francis COLIN, maire, PRESENTE à l'ensemble du conseil municipal la demande de convention reçue par la commune de Tullins.

Il en explique la raison.

Il est demandé à chaque commune, dont au moins un enfant est scolarisé en classe ULISS, une participation financière correspondant au nombre d'enfants concernés. Cette participation a pour but de subvenir aux dépenses liées à l'encadrement et au fonctionnement de ces classe.

Montaud Compte un enfant scolarisé dans cet établissement.

La participation financière s'élève à 1719€04 (mil sept cent dix-neuf euros et quatre centimes).

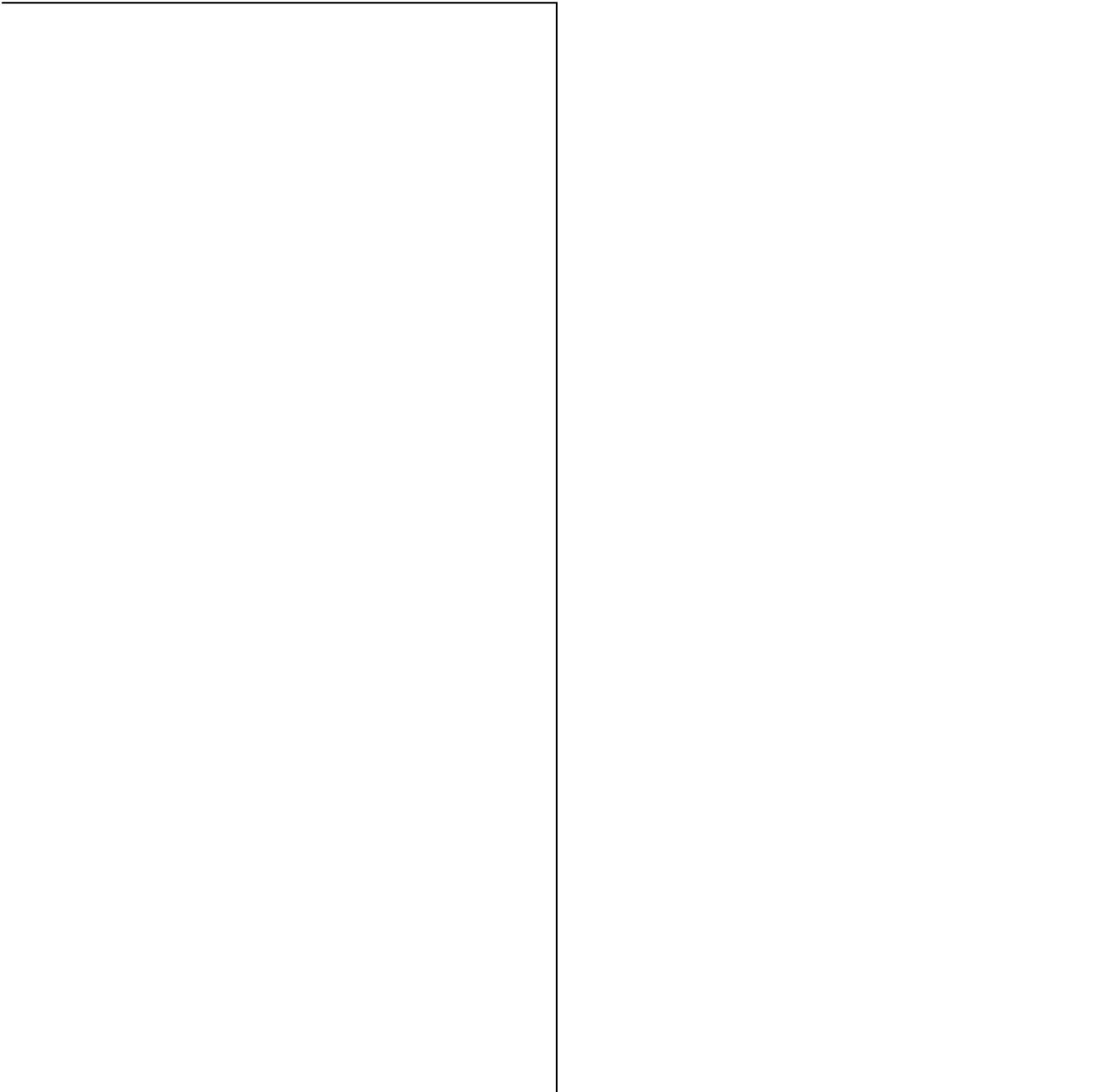
Après avoir pris connaissance des services proposées par les classes ULISS et de la participation financière appliquée pour la commune de Montaud et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE avec 12 voix Pour

D'APPROUVER la convention présentée ci-dessus et de participer, comme il en convient, pour un montant de 1719€04. (mil sept cent dix-neuf euros et quatre centimes)

#### **4/ Travaux centre Village**

Le conseil municipal PREND connaissance du travail de la commission travaux concernant l'appel d'offre des travaux sécurité centre village.

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, DECIDE avec 12 voix Pour le choix du maitre d'œuvre, soit l'entreprise Alp'études Ingénierie et Paysage.



# COMMUNE DE MONTAUD

## **5/ Délibération achat tablette**

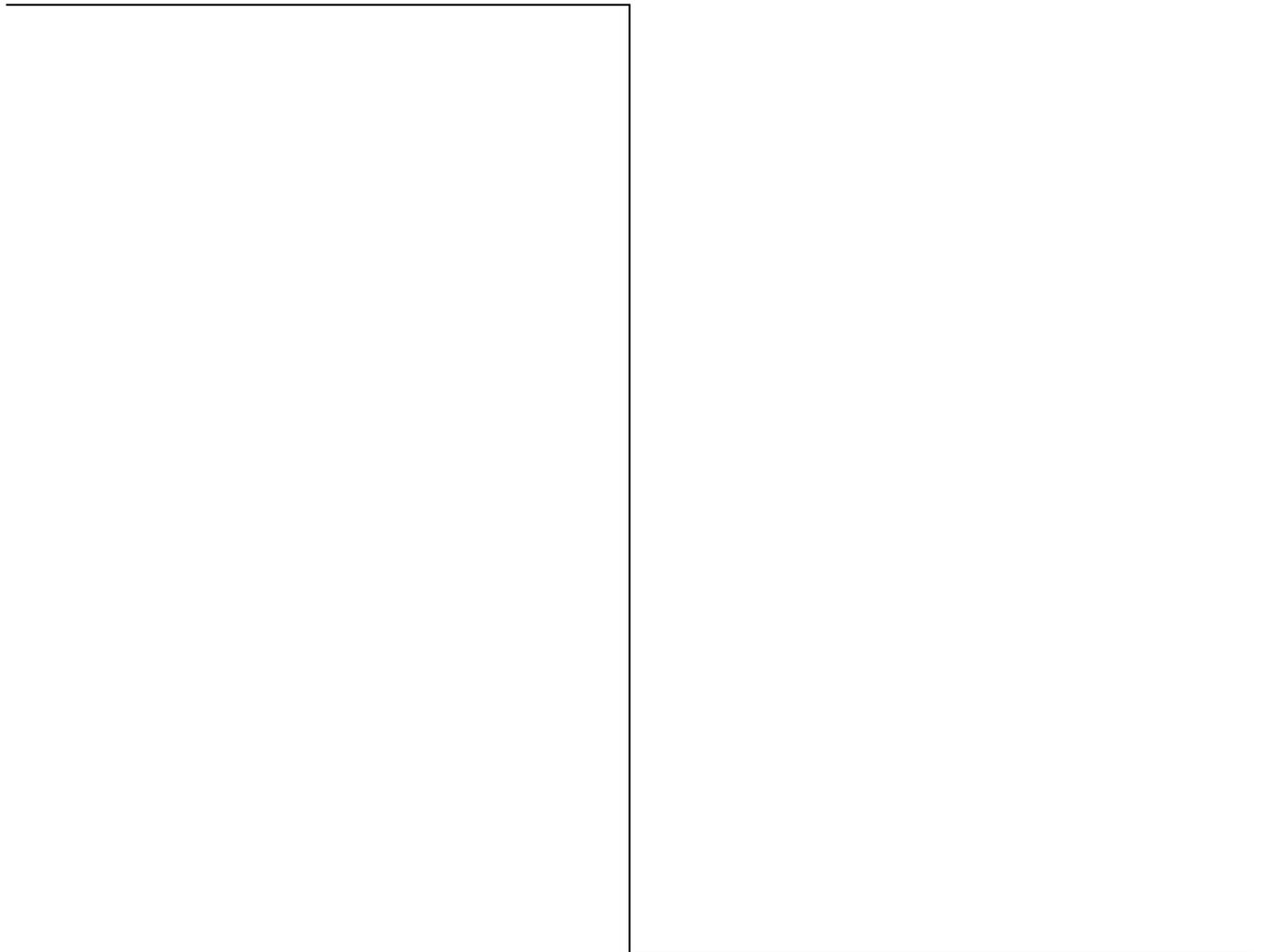
Benjamin GUINOT, chargé précédemment par le conseil municipal de l'achat d'une tablette pour le travail de l'adjoint technique, présente de nouveaux devis :

Lors du conseil de 08 novembre 2022, le conseil municipal avait voté un budget de 350€ pour cet achat.

Après avoir reçu plusieurs devis, Benjamin GUINOT INFORME le conseil municipal que les prix sont plus élevés que prévus.

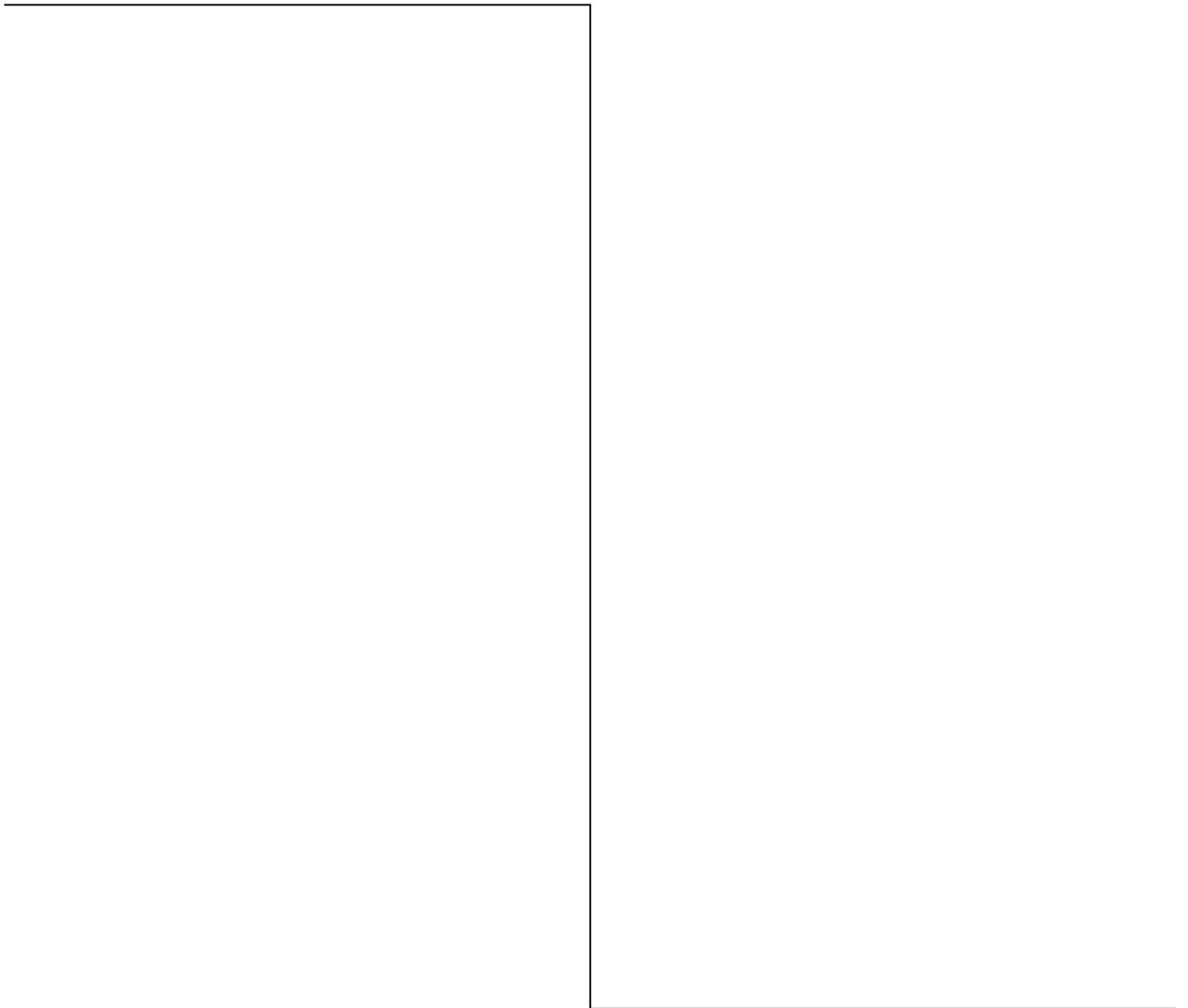
Il PROPOSE de VOTER pour un budget plus élevé d'un montant de 650€.

Après en avoir délibéré avec 8 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions, le conseil municipal DECIDE d'approuver l'achat de la tablette pour un montant maximum de 650€ (six cent cinquante euros).



**6/ Vercors Restauration : annulation de la précédente délibération + abondement**

Jean Guy DREVETON adjoint aux affaires scolaires et membres du CA de Vercors Restauration INFORME le conseil municipal que ce point peut être retiré au vote car il n'est finalement pas nécessaire de revoir la précédent délibération prise.



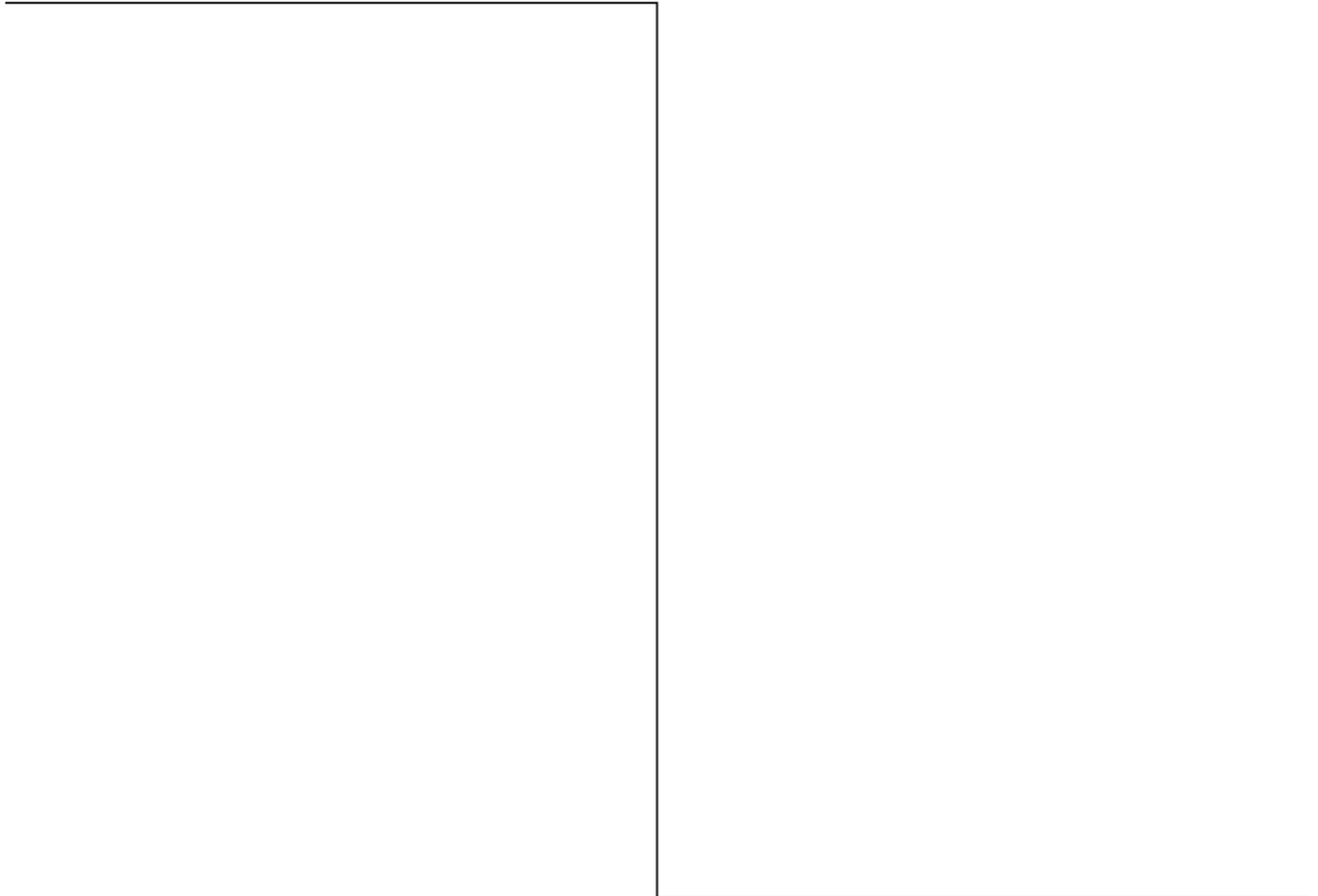
## COMMUNE DE MONTAUD

### **7 /Renouvellement commande de yaourt chez les producteurs locaux**

La commission scolaire PROPOSE de renouveler les commandes de yaourts de brebis et de chèvre auprès des deux producteurs installés sur la commune de Montaud, comme déjà fait pour l'année passée.

Il est proposé 3 commandes pour chacun, à repartir sur la période allant de mars à juillet (fin de l'année scolaire).

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, DECIDE avec 12 voix Pour le renouvellement de ces commandes comme indiqué ci-dessus.



## **8/Rénovation des bureaux de la mairie**

Francis COLIN, maire, PRESENTE au conseil municipal un devis concernant la rénovation des bureaux de la mairie.

Ce devis comprend le changement des sols, le retrait de la tapisserie, la peinture des murs et plafonds.

Afin de pouvoir se prononcer, le conseil souhaite avoir un second devis et savoir si ce projet peut être éligible à une demande de subvention dans le cadre de « rénovation d'ancien bâtiment ».

Le vote est reporté au prochain conseil d'avril.

# COMMUNE DE MONTAUD

## INFORMATIONS EN VRAC :

### 1-Retour commission

- Commission sociale : date à définir pour le choix des colis du repas des aînés pour ceux qui n'ont pas pu être présent
- Commission finance : Lors de sa réunion du mois de février la commission a statué sur le projet du budget de fonctionnement qui sera présenté lors du vote du budget, au conseil du mois d'avril.
- Commission scolaire : Pour la rentrée de septembre 2023 seuls deux enfants sont inscrits en petite section de maternelle. Le total de nombre d'élèves devrait être d'environ 60-62 élèves.

Pour le moment Sonia JOYEUX BOUILLON est en renfort.

Deux personnes ont été reçues, une pour le renfort de personnel jusqu'au retour de congé maternité de Justine, soit le 28 juin, une seconde pour le poste de Christel qui part en retraite.

- Ce poste est à pourvoir dès septembre 2023.
- Commission urbanisme : Concernant le PC déposé par Laurent BOUCHOT et Louise NOEL est accepté pour un agrandissement de la maison existante. Après plusieurs échanges avec ENEDIS concernant un poteau qui serait déplacé, ENEDIS prendra en charge le retrait du poteau qui se situe sur la parcelle de Laurent BOUCHOT.

Concernant le PC de Gregory CHOROT et Anaïs TRANCHAND pour une extension de la maison existante, celui-ci est également accordé.

Concernant le PC Modificatif de Monsieur STEVENIN, le retour de l'instruction du service urbanisme de la SMVIC est favorable sous condition de respecter les prescriptions mentionnées dans l'arrêté accordé.

### 2-PLUi

Phase d'approbation du PADD en cours et amorce pour aborder le règlement.

### 3-site internet commune

RAS

### 4-prochaines dates...

RAS

### 5-TE38

-4 point lumineux aux Ramées : doit-on enlever la lumière des passages piétons ?

-nouveau devis pour la rénovation des lampadaires, mais il reste encore cher selon Benjamin. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de passer en LED car le retour à l'investissement est long, surtout si l'on éteint la nuit.

### 6-Poteaux ORANGE :

La société ORANGE installe actuellement des poteaux sur la commune, il faut faire un mail aux habitants pour les en informer et diffuser également l'information dans l'écho.

7- Grange :

Le conseil est d'accord pour diffuser les informations demandées par Vincent PRACHE dans son mail envoyé à la mairie quelques jours auparavant.

-Plan

-Projet que l'étudiant architecte a fait

Attention à faire une réponse sans laisser penser que l'avis est favorable pour la création d'un tiers-lieu.

8-Glenat :

L'entreprise GLENAT qui va prochainement commencer les travaux concernant l'accès PMR de l'Eglise, propose deux plans pour les travaux.

Le conseil municipal tombe d'accord pour conserver le projet V2.